

[Dossier] Naturellement, Donner des Droits à la Nature



Publié le 2 janvier 2022 | par [Lurinas](#)

Attention ! Gros dossier signé Lurinas. Notre enquêteur détaille minutieusement les ravages causés par l'homme sur l'éco-système terrestre et débouche sur l'inéluctable partenariat que nous devons inventer avec la Nature.

Quelles sont les réponses efficaces pour faire face à la crise écologique majeure ?

Comment obliger les États à agir ?

Quelles solutions pérennes envisager ?

Qu'est-ce qui doit changer dans nos têtes ?

Les COP se succèdent, les représentants politiques s'ingénient à faire vœux de solutions sans cesse plus grandioses, mais rien n'enraye les dégradations causées par notre mode de vie tout autour du globe. Et le climat de n'en pas finir de se dérégler, la biodiversité de disparaître, la

biosphère de se détériorer. L'essor de notre modèle de société, à base de surconsommation, de surproduction, d'extractivisme... a conduit à dépasser les limites biologiques des milieux naturels et à les fragiliser, dans un même élan à nous exposer par des effets dominos à travers toutes les strates planétaires.

Depuis les années 1960/1970, de **nombreux scientifiques ont informé des menaces** que faisaient peser nos modes de vie sur les écosystèmes, des changements climatiques et environnementaux pouvant en découler. La communauté scientifique n'a cessé d'alerter **sur le désastre environnemental qui s'accélère** et s'aggrave, sur fond de **polémiques toutologiques** et autres **climatosceptiques aujourd'hui éteints comme de vulgaires dinosaures**. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que la **santé humaine se trouve indirectement et directement affectée** par cet état écologique, en tout bout de chaîne. Aussi, les constats sont désastreux, la sixième extinction pointe, **annoncée et chiffrée**.

Mais les réactions radicales et mondiales se font toujours attendre pour éviter un impact majeur sur nos existences et certains camps s'opposent frontalement. D'un côté, les partisans de changements drastiques de nos modes de vie, de consommation, de production (dont les **marchés de la tomate** ou **encore du cacao** sont si représentatifs). De l'autre, les économistes orthodoxes justement, **pas tous convaincus par les rapports**, persuadés que les solutions adviendront via l'incitation, comme il en irait à chaque fois des **agents plus ou moins rationnels** selon les modèles théoriques, les prix fixés pour la nature permettant d'estimer le coût des dégâts causés et de les compenser scrupuleusement.

Au sortir de cette zone de stabilité climatique de plus de 7500 ans, le moment crucial est de savoir qui des logiques du marché ou de nouveaux droits juridiques seront les plus efficaces pour préserver la nature. Une bonne partie de l'humanité comprise.

Nous sommes Un

La criminalité environnementale est devenue le quatrième secteur criminel au monde, **selon Interpol**. Lucratif mais impactant au-delà des seuls objectifs vénaux recherchés par les protagonistes. Car, immanquablement, l'homme pâtit au final aussi de la dégradation des milieux, puisqu'il y est intégré et en est partie prenante. Sans écosystème sain, nous ne pourrions survivre, au moins en bonne santé. Parfois, quelques minutes suffisent pour comprendre cela.

(Aurélien Barrau – Astrophysicien)

Quelques minutes pour prendre toute la mesure du **changement climatique qui s'intensifie**, parfois de façon fort visible via des précipitations extrêmes, des sécheresses, mais dont les innombrables causes sont rendues transparentes dans nos vies quotidiennes du fait des externalités invisibilisées. La crise climatique et écologique actuelle ne se limite pas à la seule émission du dioxyde de carbone en particulier, des émissions de gaz à effet de serre en général. Nous sommes trop interdépendants avec la nature pour ne pas, à force de la détériorer, subir à notre tour les conséquences de notre modèle industriel.

Nous faisons en effet partie intégrante de l'arbre de vie. Le projet **OneZoom** met d'ailleurs en perspective cette histoire du Vivant, via une image fractale, nous plongeant dans les dimensions enfouies de la biodiversité. L'homme y est repositionné à sa place comme un point de cette galaxie, représenté ici au sein de plus de 2 millions d'espèces, loin d'une vision anthropocentrée éculée.

Citoyens, au tableau (très) noir !

Nous pourrions nous contenter d'**admirer le verre de cristal à moitié plein** d'un élixir aphrodisiaque, tant notre planète bleue est splendide en de nombreux aspects. Mais ces images d'Epinal ne seraient pas représentatives, les endroits paradisiaques étant impactés eux-mêmes, impossibles à protéger maintenant du verre ébréché à moitié empli d'immondices.

La liste dressée d'icelles n'est pas exhaustive mais suffisamment dense pour inquiéter toute personne lucide des impacts de **l'agriculture extractiviste, productiviste**, de l'artificialisation des sols ou de leur accaparement, des industries polluantes...

Toxicité domestique plus ample encore que prévu. **Ammoniac** dans les sols et les rivières dû à l'élevage intensif. **Maladies modernes** en hausse. **Pollution par les industriels** lors de la confection des engrais. **Vêtements usagés des occidentaux** déversant leurs microfibres nocives et toxiques. **Plastiques disséminés** partout. **Résidus de béton** déversés dans la Seine, **acide chlorhydrique jeté** dans une rivière, **danger latent des usines** de produits chimiques, **rejets de déchets industriels** issus des procédés de fabrication. **Pollution irréversible** des sols. **Pesticides reprotoxiques, cancérigènes... (parfois**

interdits depuis plus de vingt ans) retrouvés dans l'urine, le sang et les cheveux de milliers d'adultes et d'enfants. **Scandales environnementaux** passés sous silence. **Triches sur les quantités de gaz à effet de serre (GES) rejetées** par les Etats. **Pollutions des moteurs thermiques** faussées. **Bilans carbone des entreprises et des industries fossiles** erronés. **Emissions non déclarées. Influenceurs professionnels** pesant sur les rapports du GIEC, **lobbys ubiquitaires** et **organisés mondialement. Mensonges** des empoisonneurs et **fabrique du doute** par les coupables. **Mode** et **industrie du bétail** destructrices de forêts amazonienne et **primaires en Afrique centrale. Monocultures prédatrices** de surfaces dédiées à l'alimentation. Intensification de l'exploitation forestière par une **demande accrue de biomasse. Minimisation par les géants des pesticides** de la nocivité de leurs produits chimiques. **Nouvelle gamme néfaste** à l'impact encore mal mesuré. **Perturbateurs endocriniens** provoquant des malformations congénitales et le cancer. Plus de **400 sites toxiques californiens** risquant d'être inondés. Atmosphère **saturée et saturant** les capteurs. **Blocage de l'action climatique. Polluants à tous les niveaux. Pluies plastiques. Fuites de méthane** issues de l'industrie fossile (**ce gaz est 86 fois plus réchauffant** que le CO2 sur 20 ans et 28 fois plus sur 100 ans). Nouvelles **mines dévastatrices** de zones primaires. **Pollution lumineuse**. Pluies et neiges contenant une **quantité non négligeable de microplastiques**. Dégradation des sols **et ressources mondiales en eau arrivés à leur point de rupture. Surutilisation d'engrais chimiques** inappropriée. **Impact numérique** des TIC actuels et **à venir**, facteur d'**une pollution en forte croissance. Importantes émissions de protoxyde d'azote (N2O)**. Fonte du permafrost engendrant le **dégagement de nombreux GES. Conteneurs égarés** en pleine mer. **Espèces invasives**. Contaminations des eaux souterraines, de surface, marines. Pollution des **géants de la viande et des produits laitiers**. Etc.

Conséquences ? Innombrables.

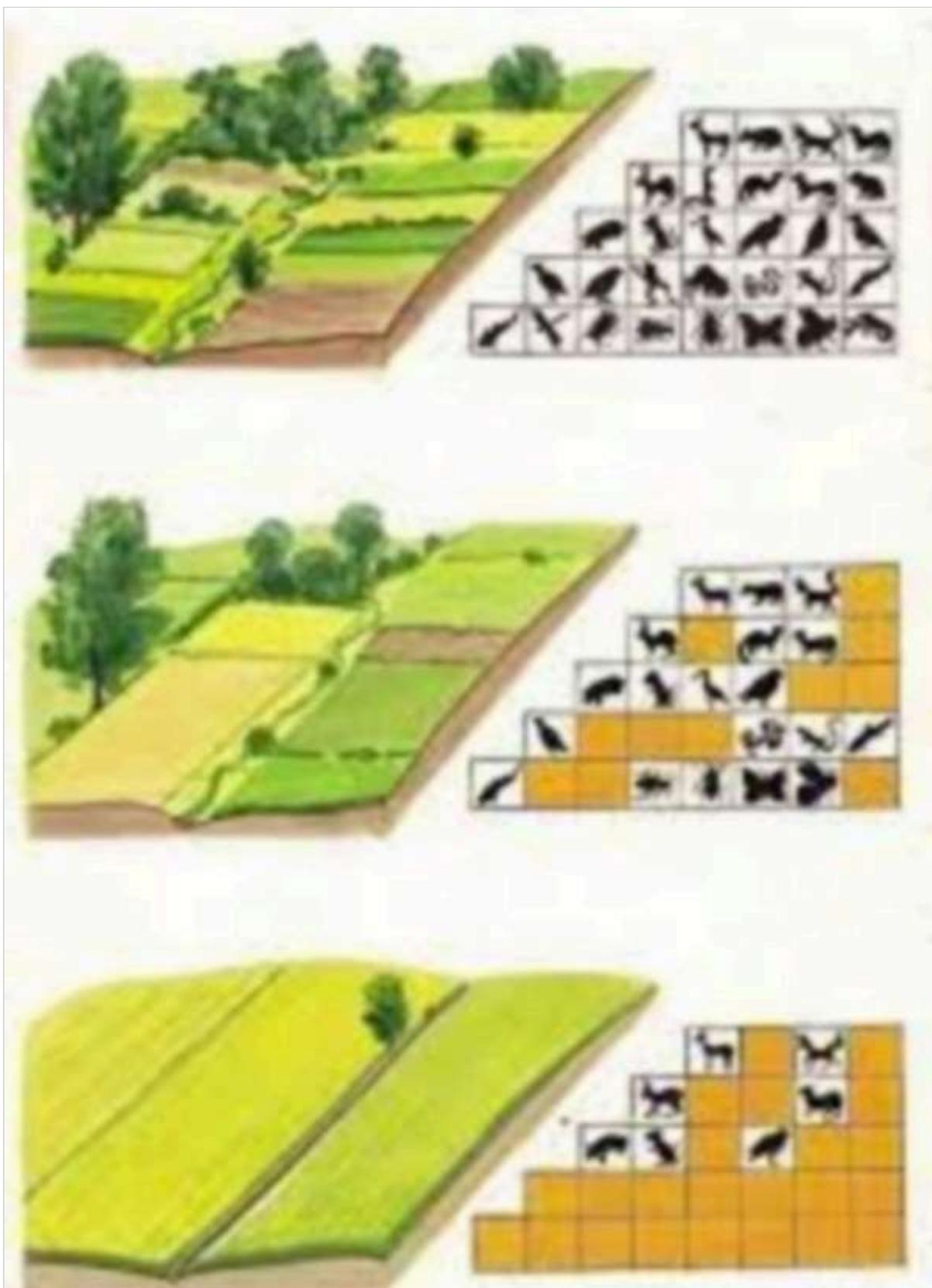
Un **Groenland qui aura enregistré des températures** de 20 voire 30 degrés Celsius au-delà de la normale. Un changement climatique **déstabilisant les pôles de la Terre**, une **fonte des glaciers qui s'accélère**, mettant le reste de la planète en péril. Des **catastrophes de plus en plus féroces** et fréquentes. Le cycle **mondial de l'eau affecté** à termes, certains **courants essentiels** itou. Des habitants avec des **masques antiparticules fines** plutôt qu'antiviraux au milieu d'incendies. Les microplastiques causant **des dommages aux cellules humaines**. Une pénurie d'eau qui menace désormais 3,2 milliards de personnes dans les zones agricoles. **Grandes fissures ouvertes** au niveau de glaciers. La santé humaine **impactée à force de contaminations** ou par le **truchement des chaînes alimentaires**. Etc.

Qui peut encore ignorer toutes ces externalités, malgré les **stratégies mises en place** pour nous en faire ignorer les principales ? A part les Etats attentistes face aux alertes du GIEC **concernant le changement climatique** actuel et à venir, les **événements extrêmes qui l'accompagnent**... Même Fatih Birol, **ci-devant directeur exécutif de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) déclarait** pourtant, l'air martial :

« C'est choquant et très inquiétant. D'une part, les gouvernements aujourd'hui disent que le changement climatique est leur priorité. Mais d'un autre côté, nous assistons à la deuxième plus grande augmentation des émissions de l'histoire. C'est vraiment décevant ».

Et la situation de se poursuivre, parfois selon des considérations techniques proches de l'ironie : des **forages pétroliers en Alaska** prévus dans une réserve naturelle seront permis, la congélation du sol permettant d'assurer la continuité à forer. Quant au **tourisme spatial**, il reste promis à de hautes envolées, le productivisme bat toujours son plein et l'extractivisme **va plus loin** et **profond**. Malgré l'interdiction européenne sur la pêche depuis janvier 2017, le chalutage profond reste pratiqué, **conjuguant effets néfastes** sur le dénombrement des espèces et émissions de GES.

Des **milliers d'hectares de champs restent menacés** de destruction par des grands projets d'infrastructures. 90% des subventions agricoles mondiales **portent atteinte à la santé des personnes et à la planète**, en contradiction avec les objectifs climatiques. Les politiques de remembrement ne sont toujours pas remises en cause, l'agriculture intensive et les élevages industriels sont privilégiés et **l'utilisation massive de pesticides** ne faillit pas...



Un État condamné, en vain

Certes, cependant que les moyens financiers mis à disposition ne sont pas à la hauteur des enjeux (le budget dévolu à la dépollution de l'eau est largement insuffisant), l'Etat est parfois condamné pour ses inactions.

Le plus tonitruant jugement étant celui émis par le tribunal administratif de Paris : il aura reconnu la responsabilité de l'État français dans la crise climatique, jugé illégal le non-respect de ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et rendu responsable de préjudice écologique (procédure

juridique toujours en cours ; épilogue attendu au printemps 2022). Ce mouvement juridique exceptionnel aura été mondial et aura aussi concerné les Pays-Bas, le Pakistan, l'Irlande, l'Allemagne, la Colombie.

Peu échaudée, la France persévère tout de même dans ses fantaisies. Sa stratégie nationale bas carbone (SNBC) incorpore par exemple les puits naturels en sus des puits anthropiques, contrairement à l'accord sur le climat de Paris (article 4 de l'accord de paris). Ce qui n'est pas sans faire écho à la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI), adoptée par le gouvernement en 2018 pour mettre fin à l'importation de produits contribuant à la déforestation d'ici à 2030, et restant bien inefficace.

Aussi, le Haut Conseil pour le Climat dénonce lui-même clairement le manque d'ambition des « plans d'action climat » des ministères, jugeant que ceux-ci « relèvent davantage d'un recensement des mesures déjà existantes ou prévues, plutôt que d'un outil de pilotage de la stratégie climatique française ». Surtout, est pointée l'absence de mise en parallèle systématique des mesures avec les objectifs de la SNBC, en termes de réduction des émissions, les études d'impact solides faisant défaut.

L'Autorité environnementale en rajoute aux critiques, comme des étudiants en agronomie, à l'encontre de la politique agricole commune de l'UE, confirmant que la France n'est « clairement pas à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux ».

Que faire face à autant de manquements ? Comment imposer une stratégie qui permette le respect d'un seuil écologique viable ? La solution résiderait-elle dans l'instauration de nouveaux statuts protecteurs pour la nature et tous les êtres vivants qui la composent ? C'est toute l'idée de nombreux militants juridiques.

Le poing brandi

Les lois et autorités ne suffisent pas à tout contrôler. L'Autorité environnementale n'a par exemple pas assez de membres pour donner ses avis consultatifs sur tous les projets (de bétonisation, etc.) après avoir lu des études d'impact parfois incomplètes, des dossiers trop parcimonieux qu'elle se trouve alors dans l'incapacité de recalculer.

Aussi, dans ce contexte de crise énergétique, la critique de la société de consommation et de l'hégémonie industrielle prend de l'ampleur, comme pour mieux répondre aux inactions, aux grandes déclarations insipides, aux concours de greenwashing des entreprises.

Localement, devant la prévalence de projets pas toujours pertinents voire contre-productifs compte tenu des objectifs et enjeux climatiques et écologiques actuels, certains agissent directement.

C'est le cas dans les zones de luttes telles celles des champs de Gonesse contre le centre commercial et de loisirs EuropaCity, sur le plateau de Saclay contre la ligne 18 du Grand Paris Express, à Saint-Nazaire-en-Royans contre une carrière de roches, et en de nombreux autres endroits...



(Carte des luttes)

Des mobilisations qui réussissent parfois à faire déjouer lesdits projets. Même en Serbie contre le géant minier mondial qu'est Rio Tinto. Ce qui laisse bon espoir aux Maliens s'opposant à la présence d'entreprises minières chinoises dans leur zone.

Certes, les institutions de sauvegarde et de la conservation de la nature existent depuis de nombreuses années, couplées à des protocoles et conventions internationaux pour surveiller les zones sauvages, protéger les espèces en danger... Mais les dispositifs monétaires incitatifs, les mécanismes de marché viennent vicier la protection de la biodiversité. En outre, ce foisonnement institutionnel, ces millefeuilles légaux nationaux et internationaux permettent toute latitude aux Etats et acteurs lucratifs pour poursuivre l'exploitation des ressources et en tirer profit. Il semble plus efficace de trouver une solution plus simple et directe, un droit intangible et dur afin de faire face aux intérêts financiers.

Aussi, aux mobilisations citoyennes se conjuguent des actions chronophages de juristes et d'avocats, dans les prétoires, sur la base du droit à l'environnement existant, cherchant toutes les failles des textes de lois afin de trainer les entreprises devant les tribunaux, brandissant les textes législatifs comme armes face à l'exploitation économique privilégiée à l'environnement.

Mais que faire pour gagner en efficacité ?

Comment agir avant que les projets ne débutent, que les écosystèmes ne soient dégradés ? L'association SystExt a démontré que les techniques minières sont « de plus en plus prédatrices et dangereuses », en Indonésie, au Congo, mais aussi aux Etats-Unis et en Europe, malgré les promesses (novlangues ?) des industriels concernés d'adopter des 'stratégies durables', de 'hauts standards de soutenabilité', de 'meilleures pratiques', des 'techniques (forcément) révolutionnaires', etc. Qu'envisager dans ce rapport de force biaisé ?

Les outils juridiques existants ont un défaut : ils font valoir un droit en aval, donc a posteriori des préjudices. Enfin, ils sont à double tranchants : les Etats faisant les lois, les recours pour carence fautive ne poussent au mieux qu'à obliger à provisionner des sommes. En France, la norme vient d'en haut, elle est exprimée par l'État, théoriquement pour le bien commun. Dans ce schéma-là, le propriétaire privé ne peut se soucier de l'intérêt général, il n'est préoccupé que par son intérêt particulier. Pour de nombreux mouvements, il faut donc trouver un moyen d'action législatif pérenne.

Le **premier préjudice environnemental français reconnu** date de 1999, lors du naufrage de l'Erika, au titre de préjudice sur autrui, autrui étant en ce cas d'espèce la nature, avec une visée jurisprudentielle sans précédent en France. Il s'agit maintenant pour ces nouveaux activistes d'aller plus loin que le simple droit humain de bénéficier d'un environnement sain, **droit non contraignant**.

Reconnaitre un Droit à la Terre

Au regard de l'intrication intime de l'homme dans les écosystèmes, de leurs interdépendances, faire entrer le vivant non-humain dans le droit, lui reconnaître une personnalité juridique pleine et entière est la suite logique à notre propre protection. A ceux qui pourraient considérer ce droit positif comme aberrant, il est permis de rappeler que les **entreprises elles-mêmes bénéficient de ce statut** qui n'allait pas de soi en son temps. Et si la personnalité juridique est reconnue aux industries, coupables de bien des maux à l'endroit de la nature, pourquoi ne pourrait-on en considérer un de même valeur pour cette dernière, victime directe en l'occurrence ?

Cette solution est jugée éminemment pertinente **par Marine Calmet**.

« La déclaration des droits de la Terre-Mère [est] un texte de référence du mouvement des droits de la nature. Adopté en 2010 à l'occasion de la Conférence mondiale des peuples contre le changement climatique, celui-ci fournit un cadre juridique biocentré, selon lequel la nature est composée d'une multitude d'êtres vivants interdépendants fonctionnant au rythme des cycles vitaux indispensables à leur régénération »

Ce texte qui énonce douze droits et treize devoirs de l'être humain envers la nature n'est pas moins ce que dit implicitement déjà la Charte de l'environnement en France, à valeur constitutionnelle.

Charte de l'environnement de 2004

Le peuple français,

Considérant :

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

(source : Conseil Constitutionnel)

Cela justifiait son combat **contre le projet de la Montagne d'or** ou contre celui de **forage maritime de Total** en Guyane française, **et bien d'autres**, avec pour objectif final de mettre en place 'une organisation sociale dans laquelle les droits collectifs priment sur les droits individuels et ont pour but d'assurer à tous un égal accès à la terre et à ses richesses, tout en respectant une gouvernance en symbiose avec la nature'.

La législation en amont qui permettrait de refuser des projets, de protéger la nature, les écosystèmes, les intérêts de tous à long terme n'existe pas en France. Les rapports de force sont déséquilibrés, entre les investissements industriels colossaux et les citoyens mal consultés voire méinformés.

« Le juge est un personnage du passé. Il arrive souvent trop tard, quand il s'agit de sanctionner ou de réparer du dommage causé à la nature. A l'avenir, notre société doit se doter d'un droit suffisamment efficace pour faire obstacle préventivement à toutes les formes de destructions écologiques qui ne sont plus compatibles avec le respect de l'intégrité des écosystèmes et qui mettent en danger l'équilibre des milieux naturels. Nous ne devons pas uniquement revoir notre code minier, mais également l'ensemble de nos codes et de nos lois afin de rebâtir une société en symbiose avec le vivant », toujours selon Marine Calmet.

Autre culture, autres mœurs. Cela a été révisé en ce sens d'ores et déjà en Nouvelle-Zélande où une haute autorité du climat a été promulguée, super-ministère œuvrant pour faire reconnaître les lois de la nature et définir une nouvelle gouvernance.

Le statut juridique croissant offert aux animaux, à mesure que leur sont reconnus des émotions, ne doit pas, ne peut plus être interdit aux végétaux. Au regard des connaissances qui s'accumulent, si ce n'était prendre le

risque que leur exploitation ne se fasse à termes aux dépens de notre propre survie, liés que nous sommes dans les écosystèmes.

« {La Suisse} se soucie du bien-être des végétaux. La Constitution fédérale édicte des dispositions concernant l'obligation de traiter les animaux, les plantes et tout organisme vivant dans le respect de la dignité de la créature. Couper des fleurs au bord de la route sans nécessité est répréhensible », comme l'indique Peter Wohlleben

Pour faire entendre ce concept juridique nouveau, cette avancée pour les droits humains, non-humains et des communs, faire comprendre que cette révision juridique est utile et ne remet pas en cause les principes humanistes, des procès simulés sont proposés.

Criminaliser l'écocide

Si le droit de la nature devait être admis par tous, permettant de porter plainte en son nom, l'écocide est son pendant logique : il s'agirait de poursuivre les entreprises dont l'activité pèserait massivement sur les limites écosystémiques et causerait des dommages graves, étendus et durables. Une définition élaborée à l'attention des Etats parties au statut de Rome (document qui définit les crimes internationaux sur lesquels la Cour Pénale Internationale a un pouvoir juridictionnel) permettant d'amender le statut de cette fameuse juridiction de La Haye, et de criminaliser l'écocide au même titre que le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression.

L'écocide englobe alors des dommages qui n'existent pas encore forcément, une atteinte aux droits fondamentaux de l'environnement, dans le cadre des neuf limites planétaires que sont le climat, la biodiversité, la transformation des sols... Effets dominos et interactions amplifiant, l'impact de tous les facteurs est plus important que la seule somme des entités. Pour sa part, la France dépasse 6 de ses 9 limites.

Limites planétaires	Situation mondiale		Situation / Contribution de la France
Changement climatique	Limite dépassée (notamment en termes de concentration de CO ₂ dans l'atmosphère ; objectif de réchauffement maximal inférieur à 2 °C).		La France dépasse le budget cible de 1,6 à 2,8 t de CO ₂ par personne et par an ; ses seules émissions territoriales s'élèvent à 4,9 t/hab. et l'empreinte CO ₂ de sa population liée aux importations est de 7,9 t/hab.
Érosion de la biodiversité	Limite dépassée (le taux d'extinction d'espèces dépasse 10 fois le seuil fixé).		Évolution préoccupante selon l'indice Liste Rouge (de l'UICN), en métropole et dans les outre-mers. Par ailleurs, la présence en proportion importante d'espèces endémiques (exclusives d'un territoire) confère à la France une forte responsabilité vis-à-vis de ce patrimoine unique, souvent menacé.
Perturbation du cycle de l'azote, et du cycle du phosphore	Limite largement dépassée pour l'azote (pertes excessives). Limites dépassées pour le phosphore.		Les surplus d'azote et de phosphore tendent à diminuer avec des dépassements des seuils à l'échelle locale ; problèmes d'eutrophisation.
Changements d'utilisation des sols	Limite dépassée (surfaces forestières insuffisantes pour la régulation du climat).		La France contribue à la déforestation mondiale via ses importations ; la surface boisée nationale augmente mais les terres agricoles diminuent.
Acidification des océans	Limite globale non atteinte.	Forts risques d'acidification avec le réchauffement climatique.	Des effets de l'acidification marqués, notamment sur la faune (huîtres, poissons, récifs coralliens des outre-mers, etc.).
Utilisation mondiale de l'eau	Limite globale respectée (part de la ressource renouvelable en eau que les activités humaines peuvent utiliser sans compromettre durablement les écosystèmes).		Prélèvement global en deçà du seuil, mais les volumes prélevés en été (notamment pour le refroidissement des centrales nucléaires ou pour l'agriculture) dépassent localement les volumes d'eau renouvelables disponibles.
Appauvrissement de l'ozone stratosphérique	Limite quasiment satisfaite après des années de dépassement.		Les substances réglementées qui appauvrissent la couche d'ozone ont quasiment disparu ; certains des produits de substitution (ex : les hydrofluorocarbures ou HFC) ont toutefois un potentiel de réchauffement climatique élevé, ce qui a conduit à réglementer également.
Augmentation des aérosols dans l'atmosphère	Seuil global non défini. Situations régionales préoccupantes (Asie Sud-Est).		Améliorations constatées en France sur les différentes émissions de particules.
Entités nouvelles dans la biosphère	Seuil global non défini. Nanoparticules, etc., avec des impacts écotoxicologiques et environnementaux potentiels (de 5 à 13 millions de tonnes rejetées chaque année dans les océans).		La France contribue aux rejets de polluants chimiques dans l'environnement sur son territoire, mais également dans les océans (déchets plastiques).

Cette reconnaissance juridique supérieure n'est pas gagnée. La Commission européenne veut durcir les sanctions (indexées sur le chiffre d'affaires) en matière de criminalité environnementale mais écarte la reconnaissance du crime d'écocide.

En attendant, le droit de la nature serait-il une solution pérenne pour sauver la planète ? Sa diffusion internationale permettra de le vérifier. De ce **Réseau de l'alliance mondiale pour les droits de la nature** sont déjà nés quelques avancées majeures. En Equateur, les droits de la nature sont inscrits, depuis 2008, dans la Constitution, au même titre que les droits humains. En Amazonie, un 'pacte intergénérationnel pour la vie de l'Amazonie colombienne' a permis au fleuve Altrato de bénéficier d'une personnalité juridique. En

Nouvelle-Zélande, le fleuve Whanganui est devenu une entité indivisible et vivante depuis sa source jusqu'à la mer, avec tous les droits inhérents. Le lac Erié aux Etats-Unis a le droit légal « d'exister et de prospérer naturellement » depuis 2019.

Ces exemples se révèlent être des « marqueurs importants ». En France, 'Loire' de son petit nom est l'un « dernier fleuve resté le plus naturel d'Europe ». Ce bassin versant de 117 000 kilomètres carrés (pas moins d'un cinquième du territoire français !), en partie classé au patrimoine mondial de l'Unesco, est frappé de sécheresses, d'artificialisation des terres, de pompages excessifs, de pollutions, de recul de la biodiversité... L'idée de quelques-uns est de **créer un parlement de la Loire**, représentant l'eau, les fleurs, les animaux, les bancs de sable... et de céder au fleuve une entité juridique. Ce projet avant-gardiste pour notre métropole serait un moyen de rééquilibrer les forces. Une manière de protéger en amont. Ne resterait plus qu'à élargir cela à nos montagnes, nos forêts...

Le **dernier documentaire de Stenka Quillet** revient justement sur ce mouvement qui voit dans la justice verte le meilleur moyen de sauver notre avenir sur Terre.

(documentaire visualisable via un **VPN passant par la Suisse**)

Agir plus globalement

Pour rendre compte de l'efficacité des choix visant à réduire notre empreinte écologique, il est question récurrente de **découplage**, un concept cadre basé sur **l'idée de découpler l'utilisation inexorablement grandissante** des ressources de la croissance économique.

Deux distinctions se font jour : le découplage est dit relatif lorsque l'utilisation des ressources ou son impact augmente moins vite que la richesse économique tandis qu'il est absolu si cette utilisation ou son impact diminue quand la richesse économique augmente.

Nous avons besoin d'un découplage :		Description	Exemple	Version dégradée
<p>Découplage et croissance verte*</p> <p>*offre soumise à conditions, dans la limite des stocks disponibles</p> <p>PIB Energie Autre PIB Consommation Interne Changement climatique</p> <p>septembre 2022</p>	...absolu	Les variables sont indépendantes l'une de l'autre donc libres d'évoluer de façon opposée .	Un taux de croissance du PIB de 2% est accompagné d'une réduction absolue des émissions de GES de 3%.	Découplage relatif : La croissance du PIB est accompagnée d'une croissance des émissions de moins en moins importante.
	...total	Le PIB est décorrélé de la consommation de toutes les ressources épuisables et de tous les dommages environnementaux.	Le PIB parvient à croître en consommant chaque ressource épuisable à un niveau soutenable et en n'occasionnant aucun dégat écologique (ou humanitaire) .	Découplage partiel : Le découplage persiste avec certains indicateurs de dommage environnemental ou de consommation de ressources épuisables.
	...mondial	Le découplage se produit au niveau mondial.	La consommation mondiale d'énergies fossiles diminue alors que le PIB continue à augmenter.	Découplage local : Une économie donnée voit son PIB croître alors que sa consommation de ressources fossiles baisse.
	...pérenne	Le découplage se produit sur une échelle de temps suffisante pour pouvoir dire qu'il est structurel et non pas conjoncturel .	Sur les 5 dernières années , le PIB a augmenté alors que les émissions de GES ont diminué.	Découplage temporaire : Un découplage très ponctuel a lieu (e.g. une année donnée), mais il n'est pas maintenu dans le temps.
	...rapide	Le découplage a lieu assez vite pour empêcher des dommages environnementaux irréversibles.	Un PIB en croissance est accompagné d'une réduction absolue des émissions de GES de 7,6%/an d'ici 2030 .	Découplage trop lent : Un découplage absolu et mondial, pérenne se produit mais n'est pas assez rapide pour la limite des +2°C soit tenus.

La controverse principale réside sur l'indicateur utilisé pour mesurer ledit découplage, ce qu'il inclut précisément. La prise en compte ou non des flux du commerce mondial (la **consommation intérieure de matériaux CIM**), ou encore de la quantité de matière des États en considérant les pays où sont extraites les matières et où elles sont consommées (**empreinte matérielle**). Cela change tout car les importations des pays riches, notamment, se traduisent par une quantité élevée de matières prélevées dans les pays producteurs, cachant un déplacement de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental des pays riches vers les pays en développement. La complémentarité des deux indicateurs permet de mettre en lumière les moyens de production, de consommation, puisqu'ils ont un impact sur notre environnement, sur nous à terme.

Mais à qui devrait finalement revenir le fardeau de l'extraction/utilisation des ressources naturelles dans un système commercial mondialisé : aux producteurs ou aux consommateurs ? Qui est responsable en dernier ressort de l'impact de la surconsommation : le client ou le fabricant/vendeur ? Il en ressort que chaque acteur, macroéconomiquement (pays) et microéconomiquement (individus), devrait agir pour réduire drastiquement et rapidement la consommation effrénée de ressources.

Mais, *in fine*, tout cela n'est pas pertinent. S'il y a bien un découplage relatif entre le PIB et la consommation d'énergie ou les émissions de CO₂, il faudrait en toute pertinence obtenir un découplage absolu. Seulement l'extraction minière et la production métallurgique progressent au contraire bien plus rapidement que le PIB, les activités les plus polluantes étant délocalisées en fait des pays consommateurs, comme c'est le cas pour la France.

C'est en fait simple : le PIB ne peut croître cependant que les émissions de CO₂ décroissent. La résolution de l'équation ne le permet pas.

$$CO_2 = POP \cdot \frac{PIB}{POP} \cdot \frac{TEP}{PIB} \cdot \frac{CO_2}{TEP}$$

Quantité des émissions de CO₂ par l'activité humaine

Population mondiale

Produit Intérieur Brut par habitant

Intensité énergétique de l'économie

CO₂ issus des sources d'énergie

Ces échecs successifs sont sans doute également liés à un principe premier intangible : le commerce prévaut, quoi qu'il en coûte.

» Il appartient aux Parties de travailler de concert à un système économique international qui soit porteur et ouvert et qui mène à une croissance économique et à un développement durable de toutes les Parties, en particulier des pays en développement Parties, pour leur permettre de mieux s'attaquer aux problèmes posés par les changements climatiques. Il convient d'éviter que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce », selon la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui régit les COP

Voilà, les intérêts économiques et financiers ne sont jamais longs à reprendre à leurs comptes les bonnes idées ou les pervertir, malgré l'urgence. Le ver n'est pas dans le fruit. Il est le fruit.

La finance en embuscade forestière

Comme l'explique Hélène Tordjman dans son ouvrage, ce Green New Deal, cette croissance verte intéresse au plus haut point la finance via des outils destinés à canaliser les investissements, comme des indices boursiers dédiés et des obligations vertes pour des opérations de greenwashing, non sans oublier de mettre en place des activités assurantielles pour se prémunir de tout risque et catastrophes environnementale et climatique.

La loi Climat et résilience poursuit cette même vision : renaturer l'équivalent des surfaces que l'on a bétonnées selon le concept de compensation. Or les études s'accumulent et démontrent que la compensation ne permet pas de freiner l'effondrement du vivant, la perte de biodiversité.

Des compensations écologiques bancales, à l'instar d'un marché du carbone inefficace ? Oui, tout à notre ignorance scientifique malgré nos certitudes, une destruction de forêt tropicale ne sera jamais compensée par une plantation d'eucalyptus par exemple. Nos visions simplistes (une forêt ne serait qu'un puits de carbone), court-termistes et la financiarisation/monétisation à outrance favorisent ces pertes de temps et d'efficacité. Dans leur unique objectif de spéculation, les acteurs financiers accélèrent l'accaparement des terres au niveau mondial.

Ces équivalences font preuve d'une totale indistinction entre leurs aspects écologiques et économiques. Pour 'compenser' un projet d'aménagement qui dégraderait l'environnement, il ne suffit pas de mettre en place un certain nombre de mesures environnementales qui permettraient de contrebalancer ces dommages. Et cela fait des seuls **aménageurs les principaux acteurs de la protection de la nature**. Cette idée est inscrite dans la **loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature** et visait à envisager des mesures pour « supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ». Ces mesures compensatoires visaient un objectif d'absence de perte nette... Voire, douce utopie, de gain de biodiversité.

Le principe sous-jacent, purement économique, était que les milieux pouvaient être mis en équations, réduits à un ensemble de fonctions abstraites de leur localisation particulière et déplaçables au besoin, faisant fi des dynamiques écosystémiques propres, leurs qualités mesurables. Tout est rendu purement commensurable, selon une échelle numérique. Ces paramètres de valorisation et d'échange font « la négation de la spécificité des formes de vie qui se déploient à un endroit donné ».

Dans la volonté des économistes d'une 'juste mesure' des environnements, la baisse de qualité écologique d'un milieu pouvait être compensée par une augmentation des surfaces considérées selon un ratio déterminé. Une mise en équation de l'environnement aberrante.

Devant l'incontournable contrainte environnementale, face aux pressions populaires pour faire actions législatives, les gouvernements cherchent la parade pour retourner la situation à leur avantage. Un rapport, le **rapport Dasgupta**, pourrait servir de nouvelle base politique à de nombreux pays, par mimétisme. L'Angleterre s'apprête à s'y référer pour les 25 prochaines années.

L'objectif théorisé est de créer des indicateurs servant à mesurer le capital humain, le capital naturel et le capital social. Les acteurs des marchés financiers espèrent pouvoir créer une nouvelle sorte d'investissements qui permettra de générer des profits et de verdir leur image, tout en continuant de faire croître le PIB. La croissance économique y reste donc sanctuarisée, plus aisément qu'une pâquerette dans une zone Natura 2000. Selon Hélène Tordjman, cette conciliation entre croissance économique et durabilité est impossible, structurellement. Le rapport Dasgupta traite pourtant de la financiarisation de la nature actuellement en cours, en étendant le champ de la finance à l'humain et aux relations sociales (les autorités britanniques ont pu estimer en 2018 que la valeur de leur capital naturel s'élevait à 921 milliards de livres sterling). Quantifiable, le capital humain le sera essentiellement sur la base de la somme des salaires, impliquant que la vie d'un trader vaudrait plus que la vie d'une caissière, que celle d'un Français vaudrait plus que la vie d'un Indien... De quoi interroger sur nos valeurs éthiques et morales et questionner sur la concurrence entre les capitaux humain et naturel sur laquelle cela pourrait déboucher.

Ce type de financiarisation s'accélère, l'ONU ayant pour sa part adopté un cadre comptable de capital naturel en mars 2021, servant de base aux réflexions de la Commission européenne. Des marchés sur la destruction de biodiversité pourraient éclore, engendrant des échanges de permis de 'détruire la biodiversité', comme il en est des permis d'émissions de carbone. De quoi subodorer d'ores et déjà un succès financier à cette spéculation en devenir et un échec environnemental concernant des réglementations radicales adaptées.

Outre la marchandisation et la financiarisation du vivant, qui va jusqu'à vouloir fixer un prix à la pollinisation, à la biodiversité des forêts primaires, privatiser toutes les sphères environnementales, œuvrant au productivisme du vivant au sens large, le mythe des solutions technologiques perdure. Fabriquer des micro-organismes n'ayant jamais existé pour leur faire produire de l'essence, du plastique, absorber des marées noires...

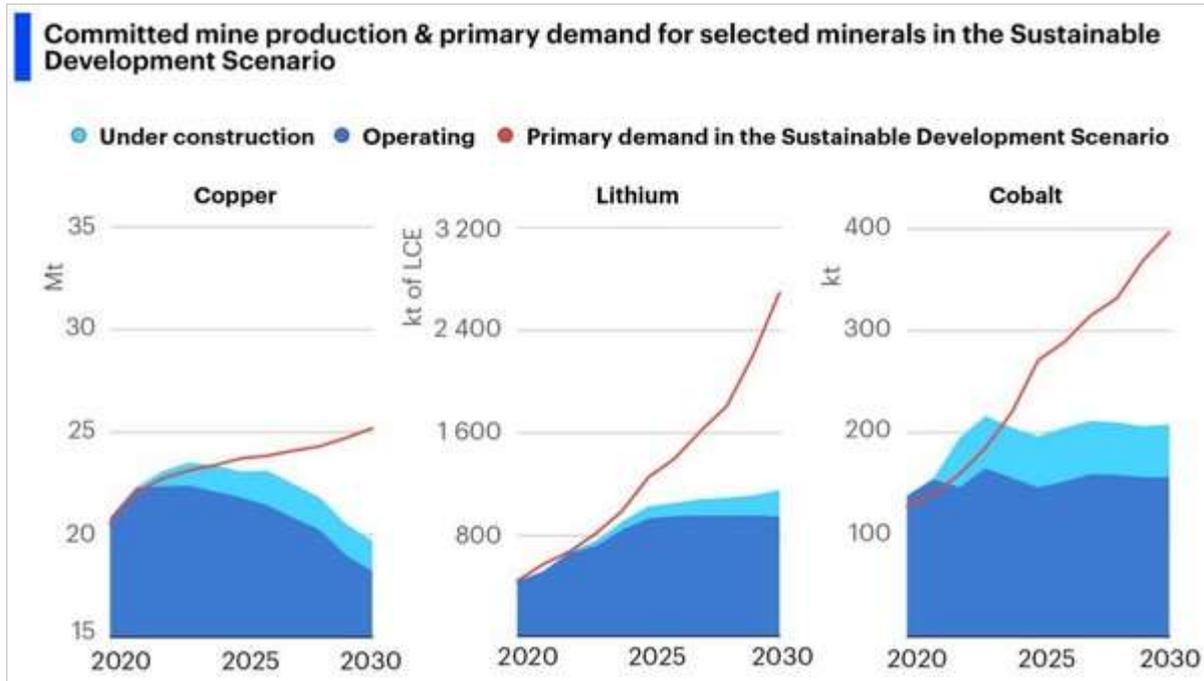
Depuis **Jacques Ellul et sa critique du tout technologique**, rien ne semble perturber cette marche forcée de contrebalancer le dérèglement climatique et la crise écologique par des solutions technologiques.

L'impasse des métaux rares

Dans le cadre de la transition écologique, l'abandon programmé des énergies fossiles générera une demande toujours plus forte en métaux et terres rares comme le nickel, le lithium ou le cobalt pour produire batteries et éoliennes... et également une multitude d'autres éléments que seuls les adeptes du tableau de Mendeleïev connaissent par cœur (niobium, gallium, indium...). Oui, grâce à leurs propriétés physiques, ces éléments servent par exemple à fabriquer de précieux aimants permanents. **Selon les prévisions de l'OCDE**, la demande en métaux devrait passer de 8 à 20 milliards de tonnes d'ici 2060 dans le monde, la demande énergétique en minerais doublant dès 2040. Encore que les engagements de l'Accord de Paris **pourraient multiplier ces quantités par quatre ou six**. Donc impliquer autant d'extractions minières supplémentaires, nuisances comprises, comme un sempiternel serpent qui se mordrait la queue. Pas sûr que le droit de la nature ait le temps de s'imposer avec la même célérité.

Cette multiplication de la production de métaux dans le monde dans les seules trente-cinq prochaines années va correspondre à une production telle que nous n'en avons jamais connu de toute l'histoire de l'humanité.

Forts de la dépendance en métaux rares (l'Europe est dépendante de l'ordre de 75 % à 100 % de ses importations), 130 millions de véhicules électriques n'en sont pas moins attendus à circuler dans le monde d'ici la fin de la décennie, contre 11 millions actuellement, selon les projections de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie). Inutile de détailler les explosions de demandes auxquelles tous les pays seront confrontés (le cobalt va presque tripler pour passer de 120.000 tonnes à 270.000 tonnes en 2030 : le lithium passera de 74.000 tonnes à 242.000 tonnes...). A tel point que la réouverture de nouvelles mines en France est envisagée sérieusement, depuis Montebourg dont nous savons l'impact considérable qu'elles engagent.



Mais voilà, les convaincus des solutions technologiques doivent se rendre à l'évidence : il semblerait que la transition énergétique ne soit guère atteignable, selon l'AIE elle-même, qui a pourtant tendance à surestimer réserves et ressources... Répertoriant toutes les mines actuellement en exploitation, ce graphique de l'AIE suffirait à montrer au monde que la transition énergétique vers les énergies vertes ne pourra jamais se produire.

Alors que faire ? Anticiper ou subir

Peut-être en passer par d'autres modes de consommation, de production. Pourquoi ne pas prendre exemple sur la permaculture, l'agroécologie, les jardins-forêts, ces pratiques millénaires que d'aucuns veulent promouvoir ? Ce genre de réintroduction des méthodes douces d'artificialisation des forêts, d'une agriculture paysanne traditionnelle locale pourraient favoriser la biodiversité de tout l'écosystème habité. Certes, non sans bouleversements. Mais y échapperions-nous d'une manière ou d'une autre, compte tenu des projections (raréfaction des ressources, hausse des coûts énergétiques...) ?

Apprendre, dans ce nouveau monde à venir, à jouer des interfaces entre écosystèmes animaux et/ou végétaux et 'tirer profit' des dynamiques naturelles des végétations variées et diversifiées. Des pratiques que maîtrisent les Kayapo d'Amazonie, les Yanomami du sud Venezuela et du nord du Brésil, les Boschiman d'Afrique du Sud, les Wayampi du Haut Oyapock, les Wayana de Guyane ... et dont nous pourrions nous nourrir, car l'agonie de nos sociétés industrielles pointe.

Assimiler les pratiques de l'agro-sylvo-foresterie ou se perdre dans la décroissance faute d'anticipation ? Une petite ferme de Dordogne a déjà fait son choix, plaçant le sol au centre des préoccupations agronomiques.

Combien de temps va durer cette procrastination alors que l'urgence s'impose ?

Aujourd'hui, il est possible d'aimer la nature mais de participer sans le savoir complètement à sa destruction. C'est le principe de l'empreinte écologique (que chacun peut calculer pour soi). Celle des occidentaux est si élevée que si tout le monde vivait comme nous, les ressources naturelles seraient épuisées en moins d'une génération. Selon certains universitaires, nos sociétés modernes sont sans doute trop caractérisées par une forme de déconnexion avec le vivant, une maîtrise illusoire des phénomènes naturels. Cette invisibilité/invisibilisation des conséquences par les utilisateurs de nos technologies sur la nature ne permet pas

de modifier un mode de vie en conséquence, tant les effets échappent à la perception. Les démonstrations et arguments scientifiques étayés ne suffisent pas.

L'idée de faire mieux avec moins fait pourtant son chemin. Low tech plutôt que low cost. En complément de pratiques plus vertueuses, de droits étendus à la nature, sans doute faut-il envisager de s'orienter, pour sortir des impasses environnementales, vers une société basée sur les basses technologies, peut-être moins performantes mais nettement plus économes en ressources et maîtrisables localement. L'idée fait d'autant plus son chemin intellectuel que ce défaut de disponibilité des ressources, à plus ou moins long terme, est médiatisé de façon prosélytique par les vulgarisateurs efficaces que sont **Jean-Marc Jancovici** et **Arthur Keller** (via la superbe **série NEXT de Clément Montfort**), nous obligeant à autre chose qu'une course à l'innovation high tech.

Il nous faut/faudra (c'est-à-dire volontairement ou par contrainte), inéluctablement, acquérir le réflexe d'une écologie de la demande, passant par la conception de produits réellement durables, relocalisés, réparables, apprendre les économies de ressources et leurs recyclages... dans tous les domaines, de l'agriculture à l'agroalimentaire en passant par les transports, les bâtiments, les loisirs...

Comme le précise Philippe Bihouix, il y a d'autres choix entre la course en avant au 'progrès' technologique et le **retour à la lampe à huile**.

« [Il ne s'agit pas] de condamner toute technologie et toute utilisation high tech, mais d'abord d'alerter sur les conséquences environnementales, sur les fausses promesses à venir de la 'croissance verte'. [...] Il ne s'agit pas de réaliser un retour en arrière, mais de fonder de nouvelles pratiques sur le formidable corpus de connaissances et d'expériences que nous avons pu accumuler jusqu'à présent. [...] C'est dans la réduction à la source, dans la sobriété et non seulement dans l'efficacité technologique qu'il faut chercher une voie, [via] des solutions sociotechniques, [...] de nouveaux modes de production et de consommation. [...] Les héros de demain seront paysans, chiffonniers, cordonniers, mécaniciens, menuisiers, réparateurs d'électroménager ou d'informatique. »

Lentement mais sûrement, hâtons nous à conclure. A agir.

Slow and low

Pour nous protéger, il faut protéger la nature. Cela passera par l'obtention de droits pour la nature, complétés de crime d'écocide. Un terme qui ne doit plus heurter, choquer, le **pape François lui-même admettant** cette nécessaire avancée juridique.

« Introduire dans le catéchisme de l'Église catholique le péché contre l'écologie, contre la Maison commune est un devoir. [...] L'écocide est un crime de contamination massive de l'air, des ressources de la terre et de l'eau, la destruction à grande échelle de la flore et de la faune, et toute action capable de produire un désastre écologique ou de détruire un écosystème. »

Il ne semble plus suffisant de freiner. En **attendant le sursaut, individuel et collectif**, la réorientation du système vers de vrais projets transformatifs, la résistance directe par des actions fortes, la régénération des communautés humaines et du vivant, la refondation de la base commune de vie, la reliance et la cohésion en interdépendance et entraide, le rayonnement des projets et changements, la résilience des systèmes socio-écologiques, il faut soutenir des solutions accessibles rapidement.

Le diagnostic n'est plus seulement prémonitoire : la civilisation industrielle, technicienne débouche sur des impasses, des dévastations environnementales bouleversant jusqu'à nos conditions d'existence. Comme Ellul l'avancait, un appel à lutter 'pour une cité ascétique afin que l'homme vive', une mutation de nos paysages, de nos comportements et de nos modes de vie, ce que l'on nomme aujourd'hui la décroissance, doit s'imposer. En cette urgence climatique et écologique, cela devra en passer par une révolution intellectuelle et philosophique puis des pratiques devant rapidement s'opérer pour élaborer un autre schéma fondé sur le respect de la nature, monde vivant auquel l'être humain appartient au même titre et égale légitimité que les autres êtres vivants, qu'ils soient animaux ou végétaux.

« Aujourd'hui que la science pénètre jusqu'aux secrets de la matière et de la vie, [les hommes] ont cru qu'ils touchaient enfin au but en édifiant une surnature qui ferait des hommes des dieux omniscients et tout-puissants, à tout jamais délivrés du malheur et du temps », analysait Bernard Charbonneau en 1983

D'abord redevenir humbles. Reconnaître notre apprenance éternelle, notre compréhension imparfaite des êtres vivants animaux et végétaux, la complexité des imbrications et interactions qui nous ne sont que superficiellement acquises. Nous ne découvrons que récemment le potentiel intellectuel, communicatif, symbiotique... de végétaux ligneux vieux de centaines de millions d'années et que nous ne cataloguons que comme puits de carbone et ornements urbains. Nous apercevons à peine nos intrications fines au sein des écosystèmes, les régulations des grands équilibres des vies animales et végétales. Nous devons modestement admettre notre connaissance limitée, la fragilité des relations dans l'écosystème qui nous entoure (un écosystème peut être détruit par la seule disparition d'un maillon dont l'utilité était mal perçue).

« Est considéré comme fertile un sol qui présente une biocénose diversifiée et biologiquement active, une structure typique pour sa station et une capacité de décomposition intacte. [...] Les paramètres chimiques, physiques et biologiques de la qualité du sol sont améliorés en agriculture biologique et biodynamique, la fertilité et la biodiversité y sont plus élevés qu'en conventionnel », précise Cédric Rabanny dans son petit précis.

Des arbres aux êtres vivants animaux pluricellulaires, en passant par les sols, tout à sa propension au syntropisme, la biosphère est autogestion de multiples sous-groupes, communautés vivant en symbiose ou osmose, intégrant des échanges innombrables entre compétition et bénéfices réciproques, des ingéniosités mal soupçonnées, des communications et intelligences inusitées, des attitudes sociophytologiques à étudier encore. Tout recèle de comportements sociaux, partage et intérêts croisés entre concurrents, altruisme et entraide pour la longévité et la survie, rebattant les cartes d'une taxonomie figée et stéréotypée par les crayons de l'homme.

Une révolution est nécessaire dans les sciences du vivant. Les dernières données expérimentales en génétique démontrent par exemple que le hasard est omniprésent dans le vivant, y compris dans le fonctionnement des « gènes », bien loin de nos conclusions sur le rôle et le fonctionnement de l'ADN (le désordre règne là où était censé régner un programme).

Il est temps d'accepter la part anarchique du vivant, sa vitale énergie dans la diversité et l'hétéroclisme.

Ces pensées acceptées, en venir ensuite à restaurer des espaces dégradés, les 'renaturer'. Soit recréer l'ensemble des écosystèmes, libérer les milieux naturels... pas seulement lutter contre les érosions des sols, contre le déclin de la biodiversité, dépolluer, cesser d'endommager... De ces volontés naissent de nouvelles pratiques, de la terragénèse au réensauvagement... Cela suppose de devoir oublier quelque solution technologique, abandonner le génie civil coûteux et peu efficace, ne pas se contenter de laisser la nature reprendre ses droits et le temps faire son oeuvre.

Tout dernièrement, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) aura largement confirmé, après d'innombrables études à l'appui, la contre-productivité de nos choix de production alimentaire originels. Au dernier rang desquelles une précisant que :

« Les pratiques agricoles qui diminuent la biodiversité agricole limitent par ailleurs l'expression du potentiel de rendement des cultures. [...] Augmenter l'hétérogénéité des paysages agricoles est un levier d'action considérable pour maintenir la stabilité des rendements agricoles face à des événements climatiques défavorables plus fréquents ».

Il faut cesser certaines pratiques mal maîtrisées et en ériger d'autres comme salutaires. Vitales. L'Europe pourrait nourrir sa population par l'agriculture biologique et locale en 2050. Encore faut-il s'en donner les moyens et faire des arbitrages tranchés dans les meilleurs délais.

Le conflit originaire, thématé par Ivan Illich, propre à la mise en économie du monde par le capitalisme, nature comprise, est **incompatible avec le monde à venir**. D'autres manières de concevoir notre rapport au monde sont envisageables, comme cela débute déjà dans 37 pays.

« Le capitalisme industriel est un mode de production ayant toujours besoin d'élargir sa base, de trouver de nouveaux domaines de valorisation du capital. [...] Cette dynamique se traduit entre autres par la recherche permanente de nouvelles ressources, de nouveaux processus de production, de nouvelles technologies, de nouvelles formes d'organisation du travail, de nouvelles marchandises. [...] C'est un système dont la vocation inhérente est de croître, d'englober une part toujours plus grande des activités humaines et de la nature. Cet appétit frénétique [...] laisse augurer une poursuite des dégradations. [...] Les réponses apportées à la crise écologiques sont insuffisantes et inadaptées, voire dangereuses », comme le détaille Hélène Tordjman, économiste, dans son ouvrage

N'y a-t-il pas plus sûrement une autre voie à tracer, d'autres mécanismes à projeter ? Sommes-nous armés intellectuellement pour travailler avec la nature ? Enfin, comment faire comprendre à la fois aux tenants de l'intérêt privé et à ceux de l'intérêt général que l'intérêt du milieu naturel prime tout, car c'est le fondement de tout le reste ?

« C'est la relation entre composantes d'un écosystème que l'on cherche à optimiser ou catalyser. La nature n'est plus un objet qu'il faut rationaliser et l'homme en tant que partie d'un écosystème doit rechercher des interactions favorables. [...] Il est salutaire de dépasser l'opposition cartésienne de l'homme à son environnement », complète Cédric Rabany

C'est ce que semble montrer certains activistes et juristes, pointer certaines analyses universitaires. Urgemment réordonner les équilibres systémiques, à long terme régénérer la capacité des écosystèmes. Il est sans doute temps de réviser notre relation à la nature, **choisir la non-puissance**. Sinon, qui sait **jusqu'où pourrait nous mener tout cela** ?

Lurinas

Lectures conseillées

- « **Devenir gardiens de la Nature** », de Marine Calmet (éd. Tana)
- « **Algues vertes, l'histoire interdite** », de Inès Léraud et Pierre Van Hove (éd. Delcourt)
- « **La Guerre des métaux rares : la face cachée de la transition énergétique et numérique** » et « **L'Enfer numérique. Voyage au bout d'un like** », de Guillaume Pitron (éd. Les liens qui libèrent)
- « **L'âge des low tech** », de Philippe Bihoux (éd. Points)
- « **La croissance verte contre la nature** », de Hélène Tordjman (éd. La Découverte)
- « **Et si le vivant était anarchique** », de Jean-Jacques Kupiec (éd. Les liens qui libèrent)
- « **La vie secrète des arbres** », de Peter Wohlleben (éd. Les Arènes)
- « **Les agronautes, à la recherche d'une agriculture libérée des pesticides** », de Cédric Rabany (éd. Nouri Turfu)

(source image en Une : Fort Mac Murray, Enfouissement de résidus pétroliers issus de l'exploitation des sables bitumineux d'Athabasca, Canada / crédits : **Yann ARTHUS-BERTRAND**)